Charentilly

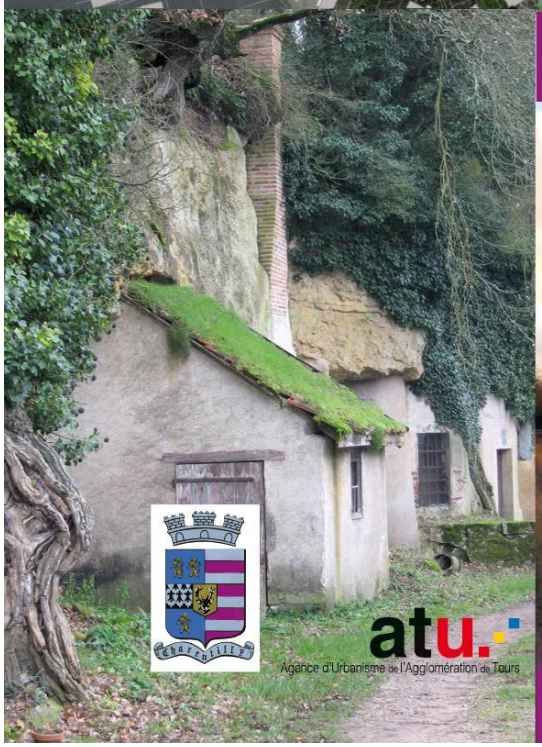

Ville de Charentilly

Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du :

ANNEXES SANITAIRES

atu.
Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

Décembre 2010

Le 1er décembre 2010

1. L'assainissement _____ *1*
A. La station d'épuration _____ 1
B. L'assainissement collectif _____ 1
C. L'assainissement autonome _____ 1
D. Les eaux pluviales _____ 2
E. Besoins actuels et prévisibles _____ 2
2. L'alimentation en eau potable _____ *3*
A. Le système de production _____ 3
B. Le système de distribution _____ 3
C. Besoins actuels et prévisibles _____ 4
3. La collecte et la gestion des déchets _____ *5*

1. L'assainissement

(Données Safege 2008)
La commune ne fait pas partie d'un syndicat. Le service communal de l'assainissement assure l'entretien du réseau.

Une station de lagunage, construite, en 1983 se trouve au lieu dit « Les Ligneries ».

Le schéma directeur d'assainissement a été approuvé le 23 novembre 2009. Il ne raccorde pas les constructions existantes éloignées. Il raccorde les secteurs de la Touche et de la Petite Touche.
Les superficies minimales dans les zones non desservies par les réseaux sont de 1.500 m².

A. La station d'épuration

La station de lagunage a été construite en 1984, puis restaurée en 1995. Elle a une capacité en équivalent habitant de 750 eqh correspondant à environ 1000 habitants. Aucune industrie n'est raccordée à la station. Les boues sont stockées dans les lagunes puis elles sont évacuées et utilisées pour l'épandage agricole. Aucun équipement n'est prévu pour la réception des matières de vidanges ni pour le traitement. Les effluents traités ne sont pas utilisés à d'autres fins et sont rejetés dans la Petite Choisille.

La station d'épuration a occasionnellement des problèmes de fonctionnement et plus précisément de surcharge hydraulique liée à l'arrivée d'eaux claires : une campagne de mesures est en cours pour quantifier les parasites.

B. L'assainissement collectif

La commune de Charentilly dispose d'un réseau collectif d'assainissement de type séparatif, dominante gravitaire.
Aujourd'hui 871 habitants sont raccordés soit 334 foyers en 2008. Environ 74,5% de la population est donc raccordée à l'assainissement collectif.

4 postes de refoulement sont implantés sur la commune : rue du Moulin Moreau, rue de Clos Farroux, le lieu dit « les Patureaux » (RD 938) et le lieu dit « La Petite Touche ».

La première mise en service du réseau date de 1985. Le maitre d'œuvre était le Direction Départementale de l'Equipement. Le réseau est de type séparatif. Les canalisations ont un diamètre de 200mm. Les matériaux utilisés sont le PVC et l'amiante ciment. Le réseau a une longueur de 6879 mètres linéaires pour l'eau usée, 3860 mètres linéaires pour l'eau potable) et 733 mètres linéaires pour les postes de refoulement.

C. L'assainissement autonome

224 habitants environ, correspondant à environ 87 foyers, bénéficient d'un assainissement autonome.

Les secteurs non desservis par le réseau d'assainissement collectif sont :
« La Roche », « Les Vignes de la Carrière », « Les Mauriceries », 1 habitation au sud de la Goguerie, une entreprise « la Bullle verte » et ses abords (ZA la Touche), la ZA de la Ribaullerie et l'ensemble des habitations dispersées sur le territoire agricole.

D. Les eaux pluviales

Le réseau des eaux pluviales est entretenu par le service de la commune.

La collecte des eaux pluviales se fait gravitairement, à l'air libre et dans des buses et des fossés. Les eaux pluviales sont rejetées dans la Petite Choisille. Ce réseau est long de 3860 mètres linéaires environ. Les tronçons se déversent tous dans la « Petite Choisille ». Les eaux pluviales ne servent pas à la lutte incendie. Il n'y a pas de problème de ruissellement sur le territoire.

E. Besoins actuels et prévisibles

La capacité de la station d'épuration est de 750 équivalent-habitants eqh correspondant à environ 1000 habitants pouvant être raccordés.

Aujourd'hui 871 habitants soit 334 foyers (nombre d'abonnés) sont raccordés soit environ 74,5% de la population (données communales 2008). Ce qui laisse une marge de progression d'environ 100 habitants avant d'atteindre le maximum pouvant être admis (environ 1.000 habitants).

Le Conseil Municipal a voté en septembre 2009 la construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de traitement de 1500 eqhabitants (déterminée en fonction des zones à construire du PLU) par la filière de boue activée, sur l'emplacement actuel de la station.

Le calendrier est le suivant :

- 2010 : étude de faisabilité par SAFEGE
- 2011 : démarrage des travaux
- 2012 : mise en service

De plus, des travaux de rénovation du réseau d'assainissement doivent être réalisés pour retirer les eaux parasites.

2. L'alimentation en eau potable

(Données : Véolia 2008)
Charentilly adhère au syndicat d'adduction en eau potable (S.A.E.P) dont le siège est à la mairie de Semblançay. Il regroupe 4 communes : Semblançay, Saint Antoine-du-Rocher, Charentilly et Saint Roch. Le réseau collectif d'adduction d'eau est géré par affermage par Véolia. Il n'y a pas de station d'eau potable sur la commune. Sur la commune, un réservoir d'eau potable est situé à la Joue.

A. Le système de production
Charentilly ne dispose d'aucune source d'alimentation. C'est la commune de Semblançay qui fournit l'eau nécessaire. On dénombre ainsi deux forages de captage à Semblançay.

	FORAGE n°1 (Semblançay, La Pesantière)	FORAGE n°2 (Semblançay, Le Grand Launay)
Origine de l'aquifère	Turonien supérieur	Turonien supérieur
Débit nominal du prélèvement	40 m^3/h	50 m^3/h
Capacité de pompage	940 m3/j	1320 m3/j
Capacité de production autorisée	940 m3/ j	1100 m3 /j
Profondeur du prélèvement	67 m	40 m
Nombre d'heures max de pompage autorisé	20 hrs	20 hrs
Nombre d'heures de pompage en heure de pointe (été) données DDE	18,5 hrs	17 hrs
Traitement nécessaire	Déférisation physico chimique, désinfection	Désinfection

Source : Agence Val de Loire aout 2008

B. Le système de distribution
La distribution de l'eau se fait par écoulement gravitaire. L'eau est stockée dans trois réservoirs :

- Le réservoir surélevé de Charentilly à la fosse Ménard de 500 m3
- Le réservoir surélevé de Semblançay à la « Pesantière » de 400 m3
- Le réservoir surélevé de Saint Antoine-du-Rocher à Chêne Baudet de 250 m3

Les réservoirs d'eau potable :

Nom et localisation	Capacité	Cote sol	crépine	Trop plein	Niveau moyen
La Fosse Ménard	500 m3	111,5	142	145	144
La Pesentière Semblançay	400 m3	118,35	158,35	162,95	161
Chêne Baudet Saint Antoine du-Rocher	250 m3	119,45	145	148,85	147

Source : Agence Val de Loire aout 2008

Le temps d'autonomie que représentent ces réserves (bâches+ réservoirs) est de 16 h.
Le matériau utilisé est le PVC. La longueur est de 157 km sur le syndicat d'un diamètre de 50 à 200 mm. Les canalisations sont en bon état.

Le réseau est interconnecté avec les réseaux de Fondettes, Rouziers de Touraine.

Quand à la consommation :
- A l'échelle de la commune :
Le nombre d'abonnés est de 492 en 2008. La consommation pour Charentilly est de 60 939 m3 par an en 2007.
Le volume consommé est :
2005 : 59 488 m3 2006 : 56 608 m3 2007 : 60 939 m3 2008 : 57243m3/jour

A l'échelle du syndicat
Le nombre d'abonnés est de 2355. La consommation en 2007 est de 862 m3/jrs moyen et de 1334 m3/jrs an en heure de pointe.
En 2008, la consommation est de 874 m3/jrs moyen et de 1420 m3/jrs an en heure de pointe.

C. Besoins actuels et prévisibles
Actuellement, l'alimentation en eau potable répond aux besoins. A terme, il faudrait 50 à 60 m3 journaliers supplémentaires sur l'ensemble des 4 communes.

Le syndicat des eaux réalise donc des investigations sur différents sites pour augmenter la capacité de production.

Parallèlement, la commune bénéficie de deux interconnexions de qualité notamment celle de Rouziers de Touraine qui n'est pas soumis à des objectifs de réduction fixé par le schéma départemental d'alimentation en eau potable et qui bénéficie d'une production importante.

3. La collecte et la gestion des déchets

La commune fait partie du syndicat de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles dont le siège social est le Chêne Baudet. Les communes concernées par la collecte sont Beaumont La Ronce, Cerelles, Charentilly, Neuillé-Pont-Pierre, Pernay, Rouziers de Touraine, Saint Antoine-du-Rocher, Semblançay, Saint Roch, Sonzay.
Le mode de gestion est une délégation de service public à l'entreprise SITA. Il n'y a pas de centres d'apport volontaire.
2 déchetteries sont localisées à Pernay et Saint Antoine du Rocher. Les déchets artisanaux et industriels sont acceptés.
Un centre de compostage privé est localisé dans la zone d'activités de la Ribaullerie à Charentilly. Le processus est une fermentation lente à l'air libre. Il existe des conteneurs destinés au recyclage (verre, papier) sur Charentilly. Tous les déchets produits par la commune sont collectés sans avoir recours à une usine d'incinération, ni station de transit.

La commune a participé au plan départemental d'élimination des déchets à travers la Communauté de Communes de Gâtine et Choisille.

Pour observation, le dimensionnement des voiries et le stationnement des véhicules, notamment dans les nouveaux lotissements, doit tenir compte du passage du camion de collecte des déchets ménagers en porte à porte. Les locaux poubelles des logements collectifs et plus généralement des bâtiments équipés d'un tel local, doivent être dimensionnés proportionnellement au nombre de personnes.

La collecte des ordures ménagères concerne toute la commune (collecte du tout venant et collecte multi matériau : sac, journaux, verre…).
Les passages ont lieu le mardi dans le bourg et dans les campagnes. Les contenants utilisés sont des poubelles ordinaires, des sacs perdus, des bacs roulants. Le véhicule utilisé est une benne avec compression pour bacs roulants ou pour poubelles hermétiques. Sa capacité de chargement est de 11,5 tonnes. Le tonnage moyen par an des ordures ménagères est 230 tonnes. La valeur moyenne de production d'ordures par habitants est de 223 kg/hab/an.